

# Villa Valmont

**Appel à candidatures**  
**Résidence "Céramique et écritures créatives"**  
**Villa Valmont & Maison de la Poterie**  
**2 septembre - 2 octobre 2025**

Résidence de recherche ou de création à destination d'artistes – auteur·ices dont le projet artistique croise la pratique de la création céramique et de l'écriture.

## **Présentation des structures**

- La Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont, la Villa Valmont - Maison des Écritures et des Paysages est un espace international de résidences dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes : littérature, scénario, BD, arts dramatiques, essai, stand-up...

La Villa Valmont propose à la fois un accueil d'auteur·rices en résidence à l'année, des ateliers et des actions de médiation in situ et hors les murs et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements avec pour fil conducteur les écritures contemporaines.

À travers son activité de résidence et sa saison culturelle, la Villa Valmont promeut la convivialité et encourage la rencontre entre les artistes et les publics.

Nous demandons aux candidat·es de bien tenir compte de la nature de notre activité avant de postuler : si la Villa Valmont offre des moments de calme propice à la création, elle peut également accueillir des événements et des activités (ateliers avec enfants, performances, rencontres ....) qui peuvent parfois troubler le calme des espaces communs mais également être sources de rencontres, d'inspiration, de créativité et de partages fertiles.

La Villa Valmont offre les moyens de la création à tous·tes les auteur·rices contemporain·nes de l'écrit, émergent·es et confirmé·es. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture : intention, recherche, création, expérimentation, médiation. Les auteur·rices sont accueilli·es à des étapes à chaque fois différentes de leur projet d'écriture. La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours sous forme de sortie de résidence sera demandée aux auteur·ices accueilli·es.

- La Maison de la Poterie de Sadirac

La tradition potière de Sadirac, village de l'Entre-Deux-Mers, remonte au XIV<sup>ème</sup> siècle. Elle a connu son apogée au XVIII<sup>ème</sup> siècle avec 150 familles de potiers. Au début des années 80, des fouilles archéologiques ont permis de mieux connaître ce patrimoine et ont débouché sur la création de la Maison de la Poterie. Elle comprend le Musée Municipal de la Céramique Sadiracaise, ainsi qu'un atelier et un espace d'exposition animé par l'AGAP, *Association des Gens et Amis de la Poterie*. Chaque année l'association organise le Festival « Céramique en fête »

La volonté de l'AGAP est de promouvoir la céramique contemporaine sous toutes ses formes sans hiérarchisation. En effet l'argile, matériau plastique par excellence s'adapte à tout type de création : céramique utilitaire, sculpture, installation, performance...

### **La résidence "Céramique et écritures créatives"**

La Villa Valmont, espace de résidences d'écriture, et la Maison de la Poterie de Sadirac, s'associent pour proposer une résidence à destination de céramistes, plasticiens ou artisans d'art ayant un projet de recherche / création croisant la pratique de la céramique et celle de l'écriture.

L'appel à candidatures s'adresse à des céramistes, artistes, plasticien·nes ou artisan·es d'art professionnelles qui intègrent dans leur pratique de la céramique l'écriture aussi bien dans son acception calligraphique ou épigraphique que dans son acception littéraire ou poétique.

La résidence concerne des projets artistiques de création céramique où l'écriture tient une place importante (céramique comme support d'écriture, performance, création poétique ou littéraire autour des œuvres, création céramique en lien avec un projet de livre ...)

L'appel peut également s'adresser à des céramistes, artistes, plasticien·nes ou artisan·es d'art professionnelles dont le projet de création céramique s'inscrit dans une démarche d'édition de création. Le projet de résidence doit toutefois comprendre un temps de recherche - création autour de la céramique et pas uniquement de l'écriture.

Les projets de livres historiques, d'essais, de catalogues, de textes scientifiques, de guides, de manuels ou de répertoires autour de la céramique ne sont pas éligibles.

### **A qui s'adresse la résidence ?**

La résidence s'adresse à tout céramiste, artiste, plasticien·ne ou artisan·e d'art professionnelles résidant en France engagées dans une démarche de création céramique et ayant des connaissances du matériau et des techniques de mise en œuvre suffisantes pour évaluer, organiser et réaliser son projet en autonomie.

L'accompagnement et l'expertise apportés par la Maison de la Poterie porteront sur le choix des matériaux et des techniques adaptés aux attentes de l'artiste, à l'installation d'un atelier éphémère de poterie à la Villa Valmont, à la mise à disposition de moyens de création à la Maison de la Poterie et au questionnement artistique autour du médium terre.

L'objectif de la résidence est à la fois de faire connaître au public de nouveaux et nouvelles artistes, porteur·ses d'un propos artistique innovant ou du moins singulier, et de permettre à ces artistes de développer leurs projets en les aidant dans les différentes étapes de leur création.

C'est aussi un temps favorable à l'échange avec les autres résident·es et publics de la Villa Valmont et de la Maison de la Poterie.

Un ou une seule lauréate sera désignée par le jury.

### **Les moyens mis à disposition**

- à la Villa Valmont : un atelier éphémère pouvant se composer d'un plan de travail, d'une table à battre, d'un tour, de terre, de petit matériel, d'engobes et d'émaux (à préciser en fonction des besoins et des possibilités de la Maison de la Poterie)
- à la Maison de la Poterie : un atelier professionnel équipé avec boudineuse (sous certaines conditions) et fours électriques.

Les périodes d'accès à l'atelier de la Maison de la Poterie pendant la résidence seront à définir avec la structure. La Maison de la Poterie assurera le transport des pièces à cuire entre la Villa Valmont et la Maison de la Poterie (30 mn en voiture).

L'artiste devra avoir les connaissances techniques nécessaires pour utiliser les équipements proposés en autonomie. La mise en œuvre des cuissons sera accompagnée par les céramistes de la Maison de la Poterie.

- une aide à la création d'un montant total de 2000€ bruts pour le mois (2000€ en droits d'artiste-auteur·ice affilié·e à l'URSSAF Limousin ou 2000€ net TTC sur présentation d'une facture)
- la prise en charge d'un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€
- l'hébergement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privatifs) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, copieur, salles de travail...);
- la prise en charge des frais de déplacement et repas dans le cadre des actions de médiation assurées par l'artiste (ateliers, restitution, sortie de résidence ...)

Les frais de nourriture (hors actions de médiation à l'extérieur) sont à la charge des résident•es.

### **Les objectifs de la résidence sont :**

- soutenir et encourager la création dans le domaine de la céramique et accompagner l'artiste dans sa démarche
- faire dialoguer l'art d'écrire et l'art de la céramique respectivement soutenu et accompagné par la Villa Valmont et la Maison de la Poterie
- favoriser l'émergence d'un projet singulier et relié à l'identité de nos structures
- sensibiliser le public à cette discipline et à l'art contemporain plus largement
- rendre la culture accessible : temps de rencontre avec les publics, actions de médiation menées par les artistes (dans la limite de 30% du temps de résidence soit 2 à 3 actions de médiation d'½ journée chacune) et deux temps de présentation ou restitution publique incluant la sortie de résidence.

### **Les engagements du ou de la lauréate**

Le ou la lauréate désigné•e par le jury composé de professionnelles (représentant•es de la Villa Valmont et de la Maison de la Poterie, artiste céramiste, plasticien•ne, représentant•e du CAPC) s'engage à :

- être disponible aux dates de la résidence en 2025 : **du 2 septembre au 2 octobre 2025**
- participer aux actions de médiation avec le public durant sa résidence (ateliers, rencontre ou restitution, sortie de résidence...).

### **Les critères d'éligibilité :**

- avoir un projet de recherche ou de création céramique en lien avec la question de l'écriture
- être un ou une artiste professionnelle francophone résidant sur le territoire français
- être disponible aux périodes de résidence : **du 2 septembre au 2 octobre 2025**

## **Les pièces à fournir pour candidater :**

- La fiche Candidat·e jointe renseignée
- un curriculum vitae à jour où figurent les coordonnées et liens internet : site, blog,

Instagram ...

- un portfolio, format PDF (10Mo max) comprenant un texte présentant la démarche de création, 10 à 15 visuels d'œuvres légendés
- une note d'intention décrivant le projet, son rapport au matériau céramique, les recherches que l'artiste souhaite entreprendre pendant le temps de la résidence de 2 pages maximum,

*(La ou la lauréate devra fournir dans un second temps, une attestation d'affiliation URSSAF Limousin s'il ou elle est artiste - auteur·ice, l'attestation de dispense de précompte, le n° de sécurité social, une attestation d'assurance de responsabilité civile).*

**L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à [contact@villavalmont.com](mailto:contact@villavalmont.com).**

**Préciser en objet du mail "Céramique et écritures créatives"**

**Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.**

## **Critères de sélection :**

Le jury sera sensible à la qualité générale de la démarche artistique, à la façon dont la double dimension "création céramique et écritures créatives" s'articule, à la solidité du parcours artistique, au niveau de connaissances techniques de l'artiste et à l'adéquation entre le projet et la nécessité pour celui-ci d'accueillir l'artiste en résidence.

## **Comité de sélection :**

Le comité de sélection est composé de professionnelles de la céramique (représentant·es de la Maison de la Poterie, praticien·nes, artistes...), de l'écriture (représentant·es de la Villa Valmont) et des arts visuels (invité·es extérieur·es professionnel·les de musée, de centres d'arts ou de la curation)

## **Calendrier :**

Ouverture de l'appel à candidatures : du 21 octobre au 19 décembre à midi (tout dossier envoyé après cette échéance sera écarté)

Analyse et études des dossiers par le jury : 10 janvier - 10 février

Comité de sélection : 12 février 2025

Annnonce des résultats : la semaine du 17 février